



## Communiqué de presse

46/23

Montreuil, le 22 mai 2023.

### Coup de com d'AXESS : une annonce de 183 euros pour tous... Sous conditions inacceptables !

Pour la CGT, le coup de bluff d'AXESS ne vise qu'à poursuivre le discrédit et la mise sous pression des organisations syndicales en profond désaccord avec leur projet de CCUE d'individualisation des rémunérations et d'évolution de carrière selon la docilité du salarié !

En décembre 2022, les 4 organisations syndicales représentatives sur le périmètre BASSms ont signé un accord « 183 euros pour tous » qui aurait mis fin à l'inégalité et au mépris des salariés qui ne la touchent pas, induits par les signataires du SÉGUR. En janvier 2023, le délai de signature de cet accord a été prolongé pour que les représentants employeurs aillent chercher mandat auprès des directions pour signer cet accord. La CGT a exprimé sa volonté de continuer le combat ensemble, syndicats et employeurs de l'associatif, pour obtenir le financement des « 183 euros pour tous » auprès du gouvernement qui mène volontairement une politique de sous-financement du secteur associatif alors qu'il soutient et finance le secteur lucratif.

AXESS n'ayant pas le courage de s'opposer aux financeurs préfère jouer d'effets d'annonces laissant croire qu'ils proposent à la négociation du 23 mai 2023 une solution pour sortir de l'injustice des 183 euros pour les seuls « utiles » : une garantie pour tous de percevoir une revalorisation de rémunération (et pas de salaire !) équivalente à la prime, soit 2 856 euros bruts par an. Cette «garantie SEGUR» pourrait se traduire par une partie « maintien de salaire » (prenant souvent la forme de prime fondante) et serait versée **UNIQUEMENT** si la CCUE se met en place, donc quand elle sera négociée, agréée et étendue, et si le bloc classification/rémunération tel que le propose AXESS est signé par les organisations syndicales avant la fin de l'année 2023 !

Pour AXESS, nous n'avons pas d'autres choix que de céder aux conditions fixées unilatéralement par le Ministère, donc à son chantage prenant la place de la liberté des négociations, si nous voulons que le secteur associatif survive et que ses besoins soient « financés ». La CGT ne peut croire qu'AXESS soit aussi peu raisonnable et dupe. Le financement du secteur n'est pas mesuré à la hauteur de ses besoins et aucune annonce n'a été faite par le gouvernement laissant penser que cela changerait. La construction d'une nouvelle convention collective étendue ne peut lucidement se négocier en moins d'une année !

La CGT porte une CCUE de haut niveau, mais elle se veut sérieuse sur un sujet d'une si grande importance pour l'avenir du Million de salariés de ce secteur. La CGT a prévenu : aucune signature par partie d'un projet CCUE, aucune signature sans vision globale du texte et sans demande de financement de l'ensemble de ses garanties minimales ; aucune avancée de négociations possible si cette dernière ne porte que sur le projet employeur à l'opposé des propositions que font certaines organisations syndicales depuis de nombreuses années ! Leur projet : un système de classification et de rémunération subjectif à la main du supérieur hiérarchique, une rémunération basée sur des fiches métier liées au poste, à l'activité de l'établissement et au projet de la direction, la disparition de l'ancienneté, le non-respect des qualifications, voire la normalisation des glissements de tâches, un lissage annuel du salaire par une vision de revenu annuel minimal garanti et non plus mensuel, etc.

Si AXESS voulait faire échouer les négociations d'une CCUE sur le périmètre de la BASSms, il n'y aurait pas de meilleur projet que celui qui se trouve sur la table des négociations, cadré par les directives et conditions du gouvernement.